



5 février 2016

Lettre aux clients 7

Cher Client,

Sujet: REACH et DuPont

Position des Unités de polymères de DuPont concernant la communication des numéros de pré-enregistrement.

Cette communication concerne la position de DuPont quant à la requête de communiquer le numéro de pré-enregistrement fourni sous REACH.

Remarques importantes:

Les commentaires ci-dessous s'appliquent uniquement à l'unité DuPont Performance Materials. Les autres unités peuvent opérer dans d'autres environnements et donc doivent adopter d'autres approches que celles suivies dans les unités de polymères.

Pré-enregistrement

Le pré-enregistrement s'adresse à toutes les substances 'phase-in' présentes sur le marché européen avant le 1^{er} juin 2007. Tout fabricant ou importateur de telles substances qui voudrait continuer à les utiliser avait l'obligation de les pré-enregistrer avant le 1^{er} décembre 2008. Si le pré-enregistrement n'était pas effectué dans ce délai, l'enregistrement est exigé immédiatement. L'avantage du pré-enregistrement dans ce délai transitoire est de bénéficier d'un délai étendu pour l'enregistrement des substances fixé (dernière date en 2018).

Un producteur /importateur a reçu de l'agence ECHA un numéro de soumission et un numéro de référence pour chaque substance pré-enregistrée (ref: *7 Duties of the Agency in guidance for registration*). Ces références administratives sont à suivre tout au long du processus d'enregistrement de la substance. Les numéros de pré-enregistrement ne seront pas rendus public. En conséquence ils ne peuvent pas être utilisés pour prouver à un tiers le pré-enregistrement puisque ne sont pas vérifiables à l'ECHA.

De plus, dans quelques cas, ni le pré-enregistrement ni l'enregistrement ne seront exigés (dans le cas où les volumes d'importation seront inférieurs à 1 tonne par an).

Le pré-enregistrement ou enregistrement est lié au registrant et à la substance enregistrée. Sous REACH, il n'existe plus de listing général de produits chimiques (comme c'était le cas sous EINECS) mais l'enregistrement est spécifique au registrant individuel.



Les produits de DuPont Polymers, à part quelques exceptions, sont classés comme préparations (mélange de plusieurs substances). En tant que tels, pas de numéro de pré-enregistrement / enregistrement n'est disponible, puisque REACH est au niveau de substances et pas de préparations.

L'information de composition des produits de DuPont Polymers est considérée 'Confidential Business Information' (CBI). Donc ni les numéros CAS des composants des polymères ou composés de polymères ni les numéros de pré-enregistrement ne seront communiqués à nos clients.

DuPont préparera et fournira un certificat attestant que le pré-enregistrement est terminé pour les clients qui l'ont demandé.

Pour toute question concernant les points abordés dans cette lettre ou tout autre sujet lié à REACH, n'hésitez surtout pas à nous contacter!

Avec l'expression de mes sentiments distingués,

Dr. Stefan Dully
Regulatory Affairs Manager, DPM, EMEA

L'information basée sur notre niveau de connaissance actuel et exprime uniquement notre intention. Elle ne constitue pas une obligation contraignante. Bien que cette information soit fournie d'extrême bonne foi, aucune représentation ou garantie n'est faite concernant son achèvement ou son exactitude et aucune responsabilité ne sera acceptée pour dégâts de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la dépendance vis-à-vis de cette information.

Comme DuPont ne peut pas se rendre compte de tous les aspects de votre business et de l'impact que le règlement REACH a pour votre compagnie, DuPont vous encourage fortement à vous familiariser avec le règlement REACH afin de vous conformer à ses conditions et chronologies.

DuPont n'a pas l'intention de modifier son offre de produits due à l'introduction de REACH, sous condition que ce nouveau règlement REACH n'impose pas des obstacles commerciaux ou techniques qui nuiraient à la santé de nos business. Cependant, du fait de sa dépendance à ses fournisseurs, DuPont ne contrôle pas complètement cette décision. Une évaluation faite par l'industrie chimique montre que certains produits chimiques risquent de disparaître du marché européen. Cela aurait comme conséquence de devoir reformuler certains de nos produits et de les requalifier, voir même, dans des cas extrêmes, de complètement les changer.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site REACH de la commission européenne :
http://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach_intro.htm